



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS
Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six le onze mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué le cinq mars s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

Etaient présents :

Messieurs Jean-Marc PEILLEX, Bernard SEJALON, Madame Nadine CHAMBEL, Monsieur Michel STROPIANO, Madame Monique RACT, Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX, Madame Véronique CLEVY, Monsieur Gabriel GRANDJACQUES, Madame Corinne GROSSET-BOURBANGE, Monsieur Lionel CANON, Mesdames Déborah TARABUSO, Lynda VANDELANOITTE, Amandine ROSSET, Monsieur Clément BERRUEX, Mesdames Claudette ABBE-DAVOINE, Stacy LOPEZ, Monsieur Julien AUFORT, Madame Aurélie BIBOLLET, Messieurs Daniel DENERI, Julien LEBEY, Rémi BOUTROIS, Madame Sandrine FOURNIER, Monsieur Pierre BOZZOLO, Madame Valérie ROBIN, Monsieur Philippe APPLAGNAT-TARTET.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Monsieur Alain DELACHAT à Monsieur Julien AUFORT
Madame Corinne LECORCHEY-DECARROZ à Monsieur Rémi BOUTROIS
Monsieur Bruno VICTOR-EUGENE à Madame Claudette ABBE-DAVOINE

Etait absent :

Monsieur Cyrille du PELOUX de SAINT-ROMAIN

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 février 2026 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Ce vote a lieu à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération n°2020/068 du 24 mai 2020. Monsieur Clément BERRUEX est candidat. Il est élu à l'UNANIMITE.

n°2026/069

COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – NOUVELLES DEMANDES – EXERCICE 2026

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 25
Pouvoirs : 3
Votants : 28

Délibération télétransmise le : 13 mars 2026

Mise en ligne du 13 mars au 13 mai 2026

Délibération exécutoire le : 13 mars 2026

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com
Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS LES BAINS DU 11 MARS 2026**N°2026/069***Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances***SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – NOUVELLES DEMANDES – EXERCICE 2026****Rapporteur :** Madame Amandine ROSSET, Conseillère municipale déléguée aux finances

Plusieurs demandes supplémentaires de subventions ont été réceptionnées après l'établissement du tableau annuel d'attribution des subventions examinée par la Commission des finances du 17 novembre 2025. Il est proposé de compléter la liste des aides attribuées arrêtées par les délibérations n°2026/003 du 11 février 2026 d'attribuer les subventions définies comme suit :

Entités et objet de la subvention	annuelle	exceptionnelle
Fédération des chasseurs Réhabilitation de l'alpage du Tricot pour favoriser la reproduction du tetras lyre		4 000,00 €
Total		4 000,00 €

Compte tenu de l'avis favorable de la Commission agricole du 2 février 2026 et de la Commission des Finances du 26 février 2026, il est proposé d'attribuer la subvention listée ci-dessus.

Il est précisé que les crédits correspondants sont prévus et individualisés au budget de l'exercice à l'article 65748. Le montant des crédits disponibles sur ce compte est 100 € majorée de la somme de 9 358,85 € au budget supplémentaire avant la présente décision d'attribution complémentaire.

ENTENDU l'exposé,**VU** l'avis favorable de la Commission agricole du 2 février 2026,**VU** l'avis favorable de la Commission des Finances du 26 février 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal :

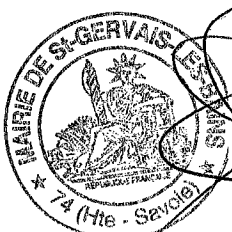
- **DE VOTER** la subvention proposée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à chacun de ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

Le secrétaire de séance
Conseiller municipal,

Clément BERRUEX

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX